



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 Décembre 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 25

A 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Mallemort, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Madame Hélène GENTE, Maire.

Date de la convocation

05 décembre 2022

Présents : Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Absents donnant pouvoir :

Mme Emmanuelle AZARD a donné procuration à Mme Hélène GENTE
Mme Virginie ARTERO a donné procuration à Mme Zoulikha LAMALAM
Mme Armelle ANDREIS a donné procuration à Mme Paula EIDENWEIL
M. Victor RAVAZZA a donné procuration à M. Dimitri FARRO

Absents excusés sans pouvoir : Laurent LACROIX _ Marie DUCHER

Secrétaire de séance : Ghislaine GUY

Objet de la délibération : Notification de l'Arrêté Inter-Préfectoral portant autorisation de travaux de restructuration de la Digue des Carriers sur la commune de Mallemort.

2022_89_SG

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5214-16, L.5216-5 et L.1111-8 ;

Vu le Code de l'Environnement, notamment les articles L181-1, L562-8-1, R181-38 et suivants,

Vu la délibération n°53-2022-SG du 06 juillet 2022 relative à l'avis favorable d'enquête publique ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral en date du 11 octobre 2022 portant autorisation environnementale au titre du Code de l'Environnement des travaux de restructuration de la digue des Carriers sur la commune de Mallemort ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 20 juin au 22 juillet 2022 ;

Vu l'avis de la Commission Urbanisme du 01 décembre 2022 ;

Considérant la nécessité d'autoriser les travaux de restructuration de la Digue des Carriers afin d'assurer la sécurité des écoulements de la Durance vis-à-vis des dysfonctionnements hydrauliques de la Durance ;

Considérant l'arrêté Inter Préfectoral portant autorisation de travaux de restructuration de la Digue des Carriers sur la commune de Mallemort ;

Le projet de restructuration de la digue des Carriers, porté par le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD) est localisé au nord-ouest du territoire communal de Mallemort, en rive gauche de la Durance, en aval du pont suspendu de Mallemort sur la RD32 reliant Mallemort à Mérindol.

Le projet s'inscrit dans une zone naturelle et poursuit un double objectif :

- d'une part, la réfection de la digue existante actuellement dégradée pour sécuriser la zone d'exploitation de la carrière,
- et d'autre part, la restauration de la qualité et de la fonctionnalité de l'hydrosystème durancien, à savoir le rétablissement du fonctionnement hydromorphologique (profil en tresse) de la Durance.

L'autorisation environnementale concerne les travaux détaillés dans l'arrêté et le système d'endiguement dit « Les Carriers » situé en rive gauche de la Durance sur la commune de Mallemort.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'**Unanimité** de ses membres,

Prend acte de l'arrêté Inter Préfectoral du 11 octobre 2022 relatif à la restructuration de la Digue des Carriers.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Hélène GENTE
Maire de Mallemort

